

# Annuler un bordereau comptabilisé

## GESTION COMMERCIALE LIVE

### OBJECTIF :

Annuler la totalité d'un bordereau.

### PRE-REQUIS :

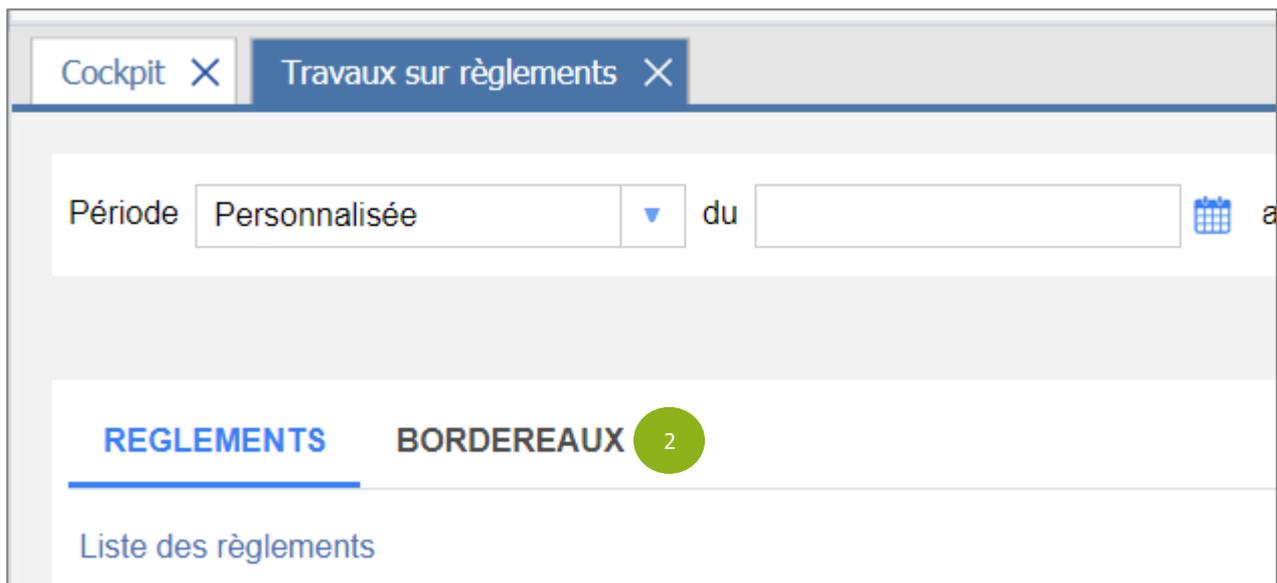
Le bordereau doit être comptabilisé.

### COMMENT ANNULER UN BORDEREAU COMPTABILISE ?

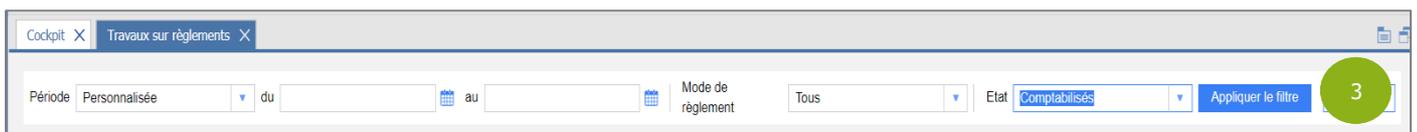
ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Ventes\Règlements\Liste / Travaux**.



ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet « Bordereaux ».



ÉTAPE 3 : sélectionner le bordereau à annuler à l'aide des filtres disponibles dans la fenêtre puis cliquer sur le bouton « Appliquer le filtre ».



ÉTAPE 4 : après avoir sélectionné le bordereau à annuler, les règlements appartenant à ce bordereau

apparaissent dans le tableau de droite. Sur le premier règlement, cliquer sur le bouton .

*Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*

A partir de la V15 - Mise à jour : 05/01/2024 - Groupe ISAGRI  
Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

Montant ▼	Comptabilisé		<input checked="" type="checkbox"/>	Date	Payeur	Montant	Document	Date Impayé	
691,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	...	<input checked="" type="checkbox"/>	07/12/2022	ETOULOU	41,00 €	FA 2200000002		...
			<input checked="" type="checkbox"/>	07/12/2022	MASQUEL	650,00 €	FA 2200000003		...

ÉTAPE 5 : sur le menu qui apparaît, cliquer sur « Passer en impayé ».

<input checked="" type="checkbox"/>	Date	Payeur	Montant	Document	Date Impayé	
<input checked="" type="checkbox"/>	07/12/2022	ETOULOU	41,00 €	FA 2200000002		...
<input checked="" type="checkbox"/>	07/12/2022	MASQUEL	650,00 €	FA 2200000003		Passer en impayé

ÉTAPE 6 : indiquer la date à laquelle vous voulez annuler le bordereau et cliquer sur le bouton « Ok ».

**Passer un règlement en impayé** ✕

Date de l'impayé

ÉTAPE 7 : si vous avez plusieurs règlements dans le bordereau, renouveler les étapes 4 à 6 autant de fois qu'il y a de règlements à annuler dans le bordereau